Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1982)

Heft: 626

Artikel: Répartition des tâches. Partie III, Qui veut la fin veut les moyens

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012918

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RÉPARTITION DES TÂCHES

Qui veut la fin veut les moyens

Nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons: dans cette entreprise ambitieuse au départ, mais dont on peut craindre qu'elle se résume finalement à une simple opération comptable (voir DP 623, 624 et 625), l'attention est tout entière fixée sur les tâches déjà attribuées: comment redistribuer les cartes?

Pourquoi ne pas se poser la question également pour les tâches nouvelles? la politique énergétique par exemple.

Le Conseil fédéral a publié en cette matière un projet d'article constitutionnel. Une compétence de l'Etat central est justifiée ici, ne serait-ce que pour édicter des prescriptions uniformes concernant les véhicules à moteur et les appareils consommant de l'énergie.

Dans son «message», le gouvernement insiste néanmoins sur le rôle des cantons et des communes qui sont mieux à même d'agir efficacement et souplement pour toute une série de mesures. Certains d'ailleurs n'ont pas attendu un article constitutionnel pour aller de l'avant.

En revanche, le Conseil fédéral se refuse à prévoir un impôt sur l'énergie. Pour leur part, les cantons n'ont pas la compétence de prélever un tel impôt: ils s'en passeront donc. Voilà une répartition des tâches à bon marché! Des responsabilités (pour les cantons et les communes), mais pas de moyens... Voyons cela sur le terrain.

PRIME A L'IMMOBILISME

C'est dans le chauffage des bâtiments que les économies potentielles sont les plus importantes. Des

prescriptions sur l'isolation thermique et sur les installations sont nécessaires, mais elles ne suffisent pas; le taux de renouvellement du parc immobilier est trop lent pour qu'on se contente d'améliorations au gré des constructions nouvelles. Une plus grande autonomie énergétique et l'arrêt de la croissance nucléaire — puis, à terme, l'abandon des centrales existantes - imposent un autre rythme. Donc des investissements importants qui se révéleront rentables plus tard. Un impôt fédéral sur l'énergie permettrait de dégager des capitaux. Mis à la disposition des cantons, ces fonds pourraient servir de moteur à une vaste entreprise de rénovation des bâtiments et des installations de chauffage. Privés de moyens financiers, les cantons risquent bien de se contenter d'un minimum de prescriptions. Où une piteuse répartition des tâches s'accorde trop bien avec un immobilisme pesant (favorable à l'atome).

REPRIVATISATION MADE IN USA

Musées et pompiers à vendre

Les chantres de la reprivatisation à l'helvétique n'ont guère poussé la réflexion. Seul, peut-être, le professeur Walter Wittmann a formulé quelques propositions (voir DP 578, 5.2.81, «L'Etat, ce pelé, ce galeux»). Mais dans l'ensemble les accusateurs du secteur public se bornent à envier les bénéfices des PTT et à taxer les fonctionnaires d'inefficience impénitente et congénitale.

Les Américains, eux, ne s'en tiennent pas là. Parlons d'eux, puisque le vent de la reprivatisation vient manifestement de l'ouest! Toujours friands d'expérimentation concrète, les Américains, donc, déréglementent et reprivatisent à tour de bras, particulièrement au niveau municipal.

Ainsi Oakland (Californie) a mis en vente pour

56 millions de dollars un musée qu'elle louera ensuite afin d'en assurer l'accès au public. Ainsi Baltimore va céder son service du feu — personnel et matériel — en bloc au meilleur acheteur. D'autres villes songent aussi à privatiser la lutte contre l'incendie ou le maintien de l'ordre public. Les sociétés de gardiennage et autres polices privées proliféraient déjà aux USA; cela ne va pas s'arranger, avec la démission de certaines communes, qui vendent leur police ou confient la sécurité de leurs habitants au shériff du comté voisin.

PRIORITÉ A LA DÉFENSE

Finalement tout est à vendre désormais: les services de voirie, les bibliothèques, les hôpitaux euxmêmes (la riche Boston envisage de se dessaisir d'un établissement municipal de 436 lits).

Les coupures budgétaires fédérales ont levé les dernières résistances à cette reprivatisation massive qui n'épargne que les écoles du premier degré et... les services sociaux: Reagan a besoin d'argent pour la Défense et il transfert sur les Etats la charge des programmes jusque-là financés par Washington.

En principe, de nouvelles recettes fiscales devraient aider les Etats à accomplir leurs nouvelles tâches, mais les villes, elles, continuent de s'enfoncer dans les chiffres rouges.

UN LEITMOTIV

Lorsque sera venu le jour des bilans, selon quel critère seront appréciées ces grandes manœuvres?

L'intérêt des populations ou le profit d'entrepreneurs astucieux et dynamiques? Cette question n'est pas à l'ordre du jour car un leitmotiv suffit encore à justifier le chambardement: les difficultés financières des collectivités locales. Cela ne vous rappelle rien?